

L'agriculture biologique

**un environnement préservé,
un lien fort au territoire**



Ce document portant sur les impacts environnementaux et territoriaux de l'Agriculture Biologique a été réalisé dans la perspective du Salon International de l'Agriculture 2006 auquel l'Agence BIO participe dans le cadre d'une campagne financée avec le concours de l'Union Européenne.



CAMPAGNE FINANÇÉE
AVEC LE CONCOURS
DE L'UNION EUROPÉENNE
ET DE L'AGENCE BIO

Repères : les principes et pratiques de l'agriculture biologique

L'impact positif de l'agriculture biologique sur l'environnement est directement lié aux **pratiques spécifiques** de ce mode de production, **fondées notamment sur :**

- la non-utilisation de produits chimiques de synthèse,
- le recyclage des matières organiques,
- la rotation et la diversité des cultures,
- la lutte biologique.

Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés respectueux de l'écosystème et non polluants.

Les agriculteurs en mode de production biologique mettent en œuvre une série de **pratiques agricoles alternatives** à l'emploi de produits chimiques de synthèse et respectueuses des cycles et des équilibres naturels. Diversifiées et utilisées de façon combinée, les pratiques biologiques permettent d'assurer la production de produits agricoles et alimentaires, avec un-impact positif ou très réduit sur l'environnement.

Protéger les plantes, sans emploi de pesticides chimiques de synthèse :

- diversifier les cultures, allonger les rotations, pour limiter notamment l'infestation parasitaire ;
- désherber mécaniquement ou thermiquement ;
- mettre en œuvre la lutte biologique en utilisant les ennemis naturels des prédateurs et des parasites des plantes. Par exemple, utiliser des populations de coccinelles pour lutter contre les invasions de pucerons ;
- employer dans les cas strictement nécessaires, certains produits de traitements d'origine végétale, animale ou minérale autorisés, en dose réduite.

Maintenir la fertilité du sol sans emploi de produits chimiques de synthèse :

- pratiquer la rotation des cultures, utiliser des cultures spécifiques comme les légumineuses, qui fixent l'azote de l'air et fertilisent naturellement le sol ;
- travailler le sol pour préserver sa structure en évitant notamment le labour profond ;
- utiliser des engrais organiques variés : paille, guano, composts, effluents d'élevage, cultures intermédiaires ;
- utiliser, dans les cas strictement nécessaires, les fertilisants minéraux autorisés, de faible solubilité, et n'ayant pas subi de transformation chimique ;
- conserver les espaces naturels, comme les prairies, les haies, les bandes enherbées, favorables au maintien du sol et à la présence d'une faune et d'une flore naturelles.



Pratiquer un élevage en harmonie avec l'exploitation, respectant le bien-être animal :

- alimenter les animaux avec des aliments issus de l'agriculture biologique, et provenant au moins en partie de l'exploitation (en élevage bovin : obligation de produire sur la ferme au minimum 50 % des aliments ; en élevages de volailles, obligation de produire sur la ferme au minimum 40 % des aliments) ;
- limiter la consommation de produits d'ensilage et de concentrés pour les élevages bovins ou ovins : l'alimentation des ruminants doit être à base de fourrages et l'usage des céréales complémentaires limité ;
- respecter une durée d'élevage minimale ;
- ne pas attacher de façon permanente des animaux, leur donner accès à des pâturages ou à des parcours extérieurs, respecter des normes relatives à la dimension des bâtiments d'élevage et à la densité d'animaux ;
- soigner les animaux avec des traitements alternatifs (phytothérapie, homéopathie et autres médecines douces), faire appel aux traitements antibiotiques en cas de stricte nécessité, ne pas utiliser de traitements hormonaux pour la reproduction.



Repères : Le sol, un milieu complexe, une ressource non renouvelable

Le sol est un milieu vivant, abritant toute une gamme de bactéries, micro-champignons, insectes, vers de terre etc....

Il s'agit d'un milieu complexe et multi-fonctionnel. Son importance a fait l'objet d'une prise de conscience amplifiée à la fin des années 90. Autrefois considéré surtout comme une ressource économique, le sol est aujourd'hui reconnu pour ses fonctions environnementales de rétention des eaux, d'épuration des pollutions, d'habitat naturel etc.....

C'est une **ressource non renouvelable**, à préserver des dégradations souvent irréversibles, vu son rôle majeur dans les régulations des grands équilibres naturels.

La préservation de la vie du sol est la base de sa fertilité à long terme et l'assurance d'une production alimentaire durable. Depuis 2001, l'Union européenne a engagé une réflexion pour une stratégie de protection des sols, en mettant notamment en place un plan de surveillance de l'état de dégradation des sols.

Physiques, chimiques ou biologiques, les conséquences des dégradations pour la ressource qu'est le sol et son potentiel sont toutes importantes :

- **La dégradation physique** se manifeste par des phénomènes d'imperméabilisation du sol (perte en fertilité, en vie organique), de compaction (tassement des couches supérieures) et d'érosion (perte de matière, entraînement des particules par l'eau, le vent ...). Les conséquences sont des pertes des fonctions épuratrices des sols, une modification de l'hydraulique du sol et des pollutions accrues des cours d'eau. De plus, la dégradation physique entraîne des pertes en terres agricoles et des baisses de productivité,
- **La dégradation chimique** est visible au travers de l'acidification (baisse du PH), pouvant être d'origine industrielle ou agricole, ou au contraire de la salinisation (augmentation du PH). Cette dégradation entraîne des pollutions des eaux de surface, une stérilisation des sols, et des risques pour la santé humaine dus à la toxicité du sol et des produits sortants.
- **La dégradation biologique** se caractérise par la présence de résidus de pesticides et/ou des pertes en matière organique. Les conséquences sont une perte de biodiversité avec une diminution des populations d'insectes, de bactéries, de micro-champignons du sol, une accentuation des dégradations chimiques (contaminations par les pesticides) et physiques (effets des pertes en matière organique), l'augmentation des flux de gaz à effet de serre (déstockage du carbone).

(Source : IFEN 2006)



L'agriculture biologique : des impacts positifs démontrés sur la structure et la fertilité du sol

Des teneurs en matière organique plus élevées et une activité biologique intense du sol

L'ensemble des études montre que les teneurs en matière organique dans les sols cultivés sont plus élevées en cas de pratiques biologiques. Ceci s'explique par les pratiques de fertilisation organique (effluents d'élevage, pailles, compostage, cultures d'engrais verts) et de rotations diversifiées.

L'activité biologique du sol est aussi plus développée. Les organismes vivants du sol - comme les vers de terre, les champignons, les insectes de surface - sont plus nombreux, diversifiés, avec une activité biologique plus intense.

Ainsi, les résultats des études de suivi des caractéristiques de sols cultivés en mode agrobiologique et en mode conventionnel, réalisées sur 21 ans, par le FIBL (Institut de recherche pour l'agriculture biologique) en Suisse démontrent que les sols « bio » présentent¹ :

- **20 à 30 % de biomasse microbienne en plus**, avec une activité respiratoire et enzymatique supérieure ;
- **30 à 40 % de vers de terre en plus**, facteurs de la stabilité des sols, laboureurs naturels de la terre ;
- **90 % d'araignées en plus** et une grande diversité d'espèces ;
- **40 % de mycorhizes en plus** en colonisation racinaire, avec tous les bénéfices induits pour la nutrition des plantes et la protection phytosanitaire.

Les caractéristiques physiques des sols améliorées

La richesse en matière organique améliore les caractéristiques physiques des sols : stabilité structurale accrue, meilleure porosité, capacités de rétention en eau plus élevées.

Ainsi, les études du FIBL montrent que les sols biologiques contiennent 30 % de plus d'agrégats stables

Les meilleures capacités de rétention en eau des sols cultivés en mode biologiques permettent une meilleure résistance des cultures à la sécheresse. Ainsi, des études américaines sur des cultures de maïs et de tomates dans des conditions de fortes contraintes hydriques, ont montré que de meilleurs rendements étaient obtenus en mode de production biologique². Cette caractéristique est particulièrement importante face au manque d'eau chronique de ces dernières années constaté dans de nombreuses régions françaises.

La résistance des cultures à la sécheresse est aussi à relier au développement important des mycorhizes sur les racines des cultures biologiques.

La matière organique **préserve naturellement les sols de l'érosion**. De plus, indépendamment des caractères physiques du sol, la présence de cultures intermédiaires en mode de production biologique, couvrant le sol en hiver constitue un facteur de protection efficace tout au long de l'année. Ainsi, un essai comparatif aux USA a fait ressortir que l'érosion du sol sur une parcelle cultivée selon le mode de production biologique avec culture d'engrais verts est de 25 % plus faible que l'érosion du sol sur une parcelle cultivée en mode conventionnel³.

¹ MÄDER P, FLIESSBACH A., GUNST L., PFIFFNER L, DUBOIS D. Résultats de 21 ans d'essai DOC : la biodiversité améliore la fertilité du sol et la biodiversité. *Dossier IRAB FIBL*. 2001

² CLARK MS, HORWATH WR, SHENNAN C, SCOW KM, LANTNI WT, FERRIS H, 1999 – Nitrogen, weeds and water as yields – limiting factors in conventional, low input and organic tomato system. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 73 (3) : 257 – 270

³ LOTTER D.W, 2003 : Organic agriculture. *Journal of sustainable agriculture*, 21(4) : 1-63

Pour une eau pure et des milieux aquatiques préservés

Repères : Les origines de la pollution des eaux

Les activités agricoles et les autres activités humaines ont un impact sur la qualité des eaux, qu'il s'agisse des eaux de surface, souterraines ou du littoral. Ces impacts sont divers : envasement des rivières, eutrophisation, pollution par des substances dissoutes comme les pesticides chimiques de synthèses ou des éléments minéraux.

Les pratiques agricoles particulièrement néfastes pour la qualité des eaux sont :

- ✓ l'emploi intensif de pesticides chimiques de synthèse, dont les résidus peuvent se retrouver dans les eaux, perturber le fonctionnement de la flore et de la faune aquatiques et contaminent les nappes phréatique ;
- ✓ les apports excessifs de matière organique et d'engrais chimiques de synthèse qui conduisent à l'excès en nitrates dans les sols et à leur lessivage dans les nappes phréatiques ;
- ✓ l'absence de couverture des sols en hiver, la répétition des labours, ou encore des rotations trop courtes, qui favorisent à la fois le lessivage des nitrates et les pertes en structure.

Face à la dégradation des eaux en Europe, avec la directive « établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau » - adoptée par les Etats-membres de l'Union européenne et le Parlement européen en septembre 2000 - l'Union Européenne impose aux Etats-membres de prendre des mesures pour retrouver d'ici 2015 « le bon état » des eaux de surface et souterraines, en dehors des masses d'eau fortement modifiées ou artificielles. En France, les états des lieux établis en 2004 dans chaque bassin versant montrent que « ce bon état » est atteint pour seulement un tiers des cours d'eau et 43 % des eaux souterraines. Dans le domaine agricole, les pollutions par les nitrates, les pesticides ainsi que les prélèvements excessifs dans les nappes sont les principales causes de risques de mauvais état.

(Source : IFEN 2006)



Avec l'agriculture biologique : une absence de résidus de pesticides chimiques de synthèse

L'agriculture biologique n'utilise que des produits de traitements des plantes et de soins aux animaux **d'origine naturelle**. Ces produits, inoffensifs pour la flore ou la faune aquatiques, préservent le milieu écologique des eaux des rivières, donc la qualité des eaux.

De plus, l'agriculture biologique évite la pollution par la diffusion aérienne des pesticides.

Ainsi, à Munich, suite au programme de promotion de l'agriculture biologique auprès des exploitations agricoles de la zone de captage d'eau (2.250 ha agricoles) en 1992 et à la conversion des exploitations à partir de 1994, **les valeurs de résidus de pesticides sont passées de 0,065 milligrammes par litre en 1991 à quelques traces en 2005** (terbuthylazin à 0,02 micro gramme par litre)⁴.

Des pollutions par les nitrates limitées

Dans les engrais chimiques de synthèse, les nitrates sont présents sous forme soluble NO_3^- . Lorsque la dose d'engrais est trop élevée par rapport aux besoins des plantes, ces nitrates solubles sont directement lessivés dans les eaux souterraines.

Avec les pratiques agrobiologiques, l'azote est apporté uniquement par les engrais organiques. L'azote est alors présent sous forme de NH_4^+ ; dans le sol, il reste lié aux argiles, formant ainsi le complexe argilo-humique. Lié au sol, **l'azote d'origine organique est libéré de façon progressive** sous forme de nitrates solubles : les risques de lessivage sont donc réduits. De plus, la pratique des cultures d'engrais verts, la forte présence de prairies réduit le risque de lessivage des nitrates.

La limite maximale pour la potabilité de l'eau est fixée par la réglementation européenne à 50 mg de nitrates par litre. Les études démontrent que sous des exploitations biologiques, les taux de nitrates présents dans les eaux souterraines sont très inférieurs :

- à Munich, avec la conversion à l'agriculture biologique des terres agricoles de la zone de captage d'eau, la **teneur des eaux en nitrates est passée de 15 mg/l en 1991 à 6,3 mg.l en 2005**.
- D'après les travaux de recherche de l'INRA de Nancy, pour des exploitations biologiques de culture-élevage, les taux de nitrates lessivés dans les eaux souterraines sont plus faibles⁵. Ces résultats proviennent des expérimentations menées à Mirecourt, consistant en des mesures du lessivage des nitrates par la méthode des bougies poreuses. Les études se poursuivent avec des expérimentations dans d'autres régions de France (Bretagne, Nord) et des recherches pour mieux connaître les dynamiques de lessivage des nitrates.



⁴ Ministère de l'écologie 2005 : « Utilisation de l'agriculture biologique pour la qualité de l'eau » - Compte rendu de visite

⁵ BENOIT M, LARRAMENDY S, FOISSY D., ROUYER G, CAUDY L., BAZARD C., BERNARD P-Y, 2003 : Agriculture biologique et qualité des eaux : depuis des observations et enquêtes à des tentatives de modélisation en situation de polyculture élevage . *in séminaire sur les recherches en agriculture biologique INRA – ACTA. Draveil ; 20 et 21 novembre 2003.*

Repères : Les enjeux de la diversité agricole et naturelle

La situation de la **France métropolitaine, au carrefour de quatre régions bio-géographiques**, (continentale, atlantique, méditerranéenne et alpine) parmi les sept que compte l'Union européenne, lui apporte **l'un des patrimoines naturels les plus riches d'Europe**. À titre d'exemple, avec l'Italie, l'Espagne et la Grèce, la France fait partie des quatre États membres les plus diversifiés en mammifères, avec plus d'une centaine d'espèces connues (liste consultable sur le site de l'IFEN : www.infen.fr) . La richesse française en amphibiens est également la plus importante de l'Union (avec 35 espèces indigènes).

Avec les collectivités d'outre-mer, le territoire français abrite un **patrimoine naturel d'une importance mondiale**. Présentes dans les trois grands océans de la planète, couvrant une des trois grandes réserves forestières mondiale (Amazonie), les collectivités d'outre mer sont d'une très grande richesse biologique. Elles recèlent quelques 3 450 plantes et 380 vertébrés endémiques, soit plus que toute l'Europe continentale, sur seulement 0,08 % de l'ensemble des terres émergées.

Cette remarquable biodiversité du territoire français est néanmoins menacée.

En Outre-mer, le taux d'extinction est estimé trente fois plus élevé que le taux observé en métropole et, par ce seul poids des espèces tropicales, la France se trouve au 4e rang mondial des espèces animales menacées et au 9e rang pour les plantes. En métropole, 14 % des vertébrés sont aujourd'hui strictement menacés et 7,5 % des espèces végétales supérieures sont jugées espèces menacées ou rares. D'après les données du Muséum d'histoire naturelle, les populations d'oiseaux communs (alouette des champs, pic épeiche, moineau, merle noir) suivent une tendance d'évolution globale à la baisse, de -10% entre 1989 et 2004. Des reculs de - 18 % pour les espèces des milieux forestiers, de -27 % pour les espèces des milieux agricoles sont constatés.

Entre 1982 et 2003, les **surfaces artificialisées ont augmenté de plus de 40 %, principalement au détriment des zones agricoles et naturelles**. En 2003, les surfaces artificialisées occupaient 8% du territoire métropolitain dont 38 % de routes et parkings, 37 % de surfaces non bâties (chantiers, pelouses), et 25 % d'espaces bâtis. Durant la même période, la population a augmenté de 10 %. **De plus en forte, la pression sur les milieux naturels affecte la biodiversité.**

(Source : IFEN 2006)

Dans la ferme biologique : diversité agricole, diversité des paysages

Principe fondamental de l'agriculture biologique, la diversité est très importante et visible sur les fermes biologiques. Ainsi en 2004, selon l'Observatoire national de l'Agriculture biologique de l'Agence BIO :

- une exploitation bio sur deux cultivait des céréales,
- plus des deux-tiers avaient des surfaces toujours en herbe ou des cultures fourragères,
- 30% des agriculteurs bio élevaient des vaches laitières ou allaitantes,
- 38% des exploitations bio produisaient des fruits et légumes,
- 14% des exploitations avaient des vignes.



Les exploitations biologiques sont souvent mixtes, alliant cultures et élevage, l'élevage apportant la matière organique nécessaire à la fertilisation des cultures biologiques.

En production biologique, les assolements sont diversifiés et les rotations des cultures obligatoires. Pluriannuelles, ces rotations sont plus longues que les rotations qui ne sont pas pratiquées systématiquement en agriculture conventionnelle.

Sensibilisés à l'environnement, **les agriculteurs vont souvent au-delà des obligations du cahier des charges de la production biologique.** Ainsi, ils préservent des éléments naturels comme les haies (qui sont très utiles pour assurer la protection des cultures contre les ravageurs), les murets, les mares, les bosquets, autant d'éléments de diversité des paysages. **Les espaces cultivés coexistent avec des espaces semi-cultivés ou naturels.** Ainsi, les prairies naturelles et les surfaces toujours en herbe occupent 41,4 % des surfaces biologiques (chiffre de l'observatoire de l'Agence Bio 2004) contre 34 % dans la moyenne nationale.



La diversité agricole des cultures et des espèces et la présence d'espaces naturels sur les fermes sont à l'origine d'une diversité des formes d'occupation de l'espace, créant des paysages riches, variés et typés.

Aux alentours des fermes biologiques : biodiversité des espèces naturelles

L'absence d'intrants chimiques de synthèse, la diversité agricole alliée à la diversité des formes d'occupations de l'espace sur les fermes biologiques favorisent la diversité biologique.

Les aires naturelles qui coexistent avec les soles cultivées, sont très importantes. En formant un continuum, elles permettent la circulation des êtres vivants, **créant des « corridors écologiques »** pour la circulation des espèces sauvages, au travers des espaces cultivés.

Ainsi, les études font apparaître que le nombre d'habitats convenant aux oiseaux non nuisibles est généralement plus élevés dans les exploitations biologiques⁶.

D'autres études mettent en évidence, aux abords des fermes, la plus grande diversité des espèces végétales non cultivées⁷, le plus grand nombre d'organismes vivants dans le sol, la réapparition des papillons non ravageurs et des espèces d'oiseaux non nuisibles etc.. . N'utilisant pas de pesticides chimiques de synthèse, l'agriculture biologique permet de conserver les espèces florales locales.



⁶ STOLZE M., PIORR A., HÄRING A.M., DABBERT S., 2000 – *Environmental impact of organic farming in Europe*. Stuttgart-Hohenheim, Universität Hohenheim : 127

⁷ STOPES C., MEASURES M., SMITH C., FOSTER L., 1995 - Hedgerow management in organic farming – impact on biodiversity. In Isart J., Llerena J. (eds) : *Biodiversity and Land Use: The Role of Organic Farming*. Bonn, Proceedings of the First ENOF Workshop : 121-125.

Une conservation de la biodiversité génétique des plantes cultivées

L'agriculture biologique s'appuie sur des savoir-faire traditionnels et participe à la réhabilitation d'espèces végétales et de races animales oubliées, mais bien adaptées aux conditions locales. Cultivant des espèces rustiques, et parfois des variétés anciennes, les producteurs biologiques contribuent à la sauvegarde de la biodiversité génétique des espèces cultivées et de la diversité de notre alimentation.

L'agriculture biologique s'interdit l'emploi d'OGM, ainsi que des produits issus de la culture d'OGM.

L'agriculture biologique recherche les variétés les mieux adaptées pour résister aux maladies et aux ravageurs. Par les innovations qu'il génère, le travail de sélection des variétés biologiques contribue donc à **enrichir le patrimoine agricole général**, tout en conservant les espèces locales et anciennes.

Les filières biologiques : une participation à la réduction des consommations d'énergie

La responsabilité de l'activité humaine dans l'intensification de l'effet de serre et donc du changement climatique est prouvée par la majorité des experts scientifiques. Le gaz carbonique ou **CO₂** est le **principal gaz à effet de serre d'origine anthropique** (émis par l'activité humaine). Or, 75 % des émissions anthropiques de CO₂ dans l'atmosphère proviennent de la **combustion des énergies fossiles** (charbon, pétrole et gaz). En France, d'après les estimations scientifiques, tous gaz à effet de serre confondus, 78 % des émissions sont liées à la consommation d'énergie au travers :

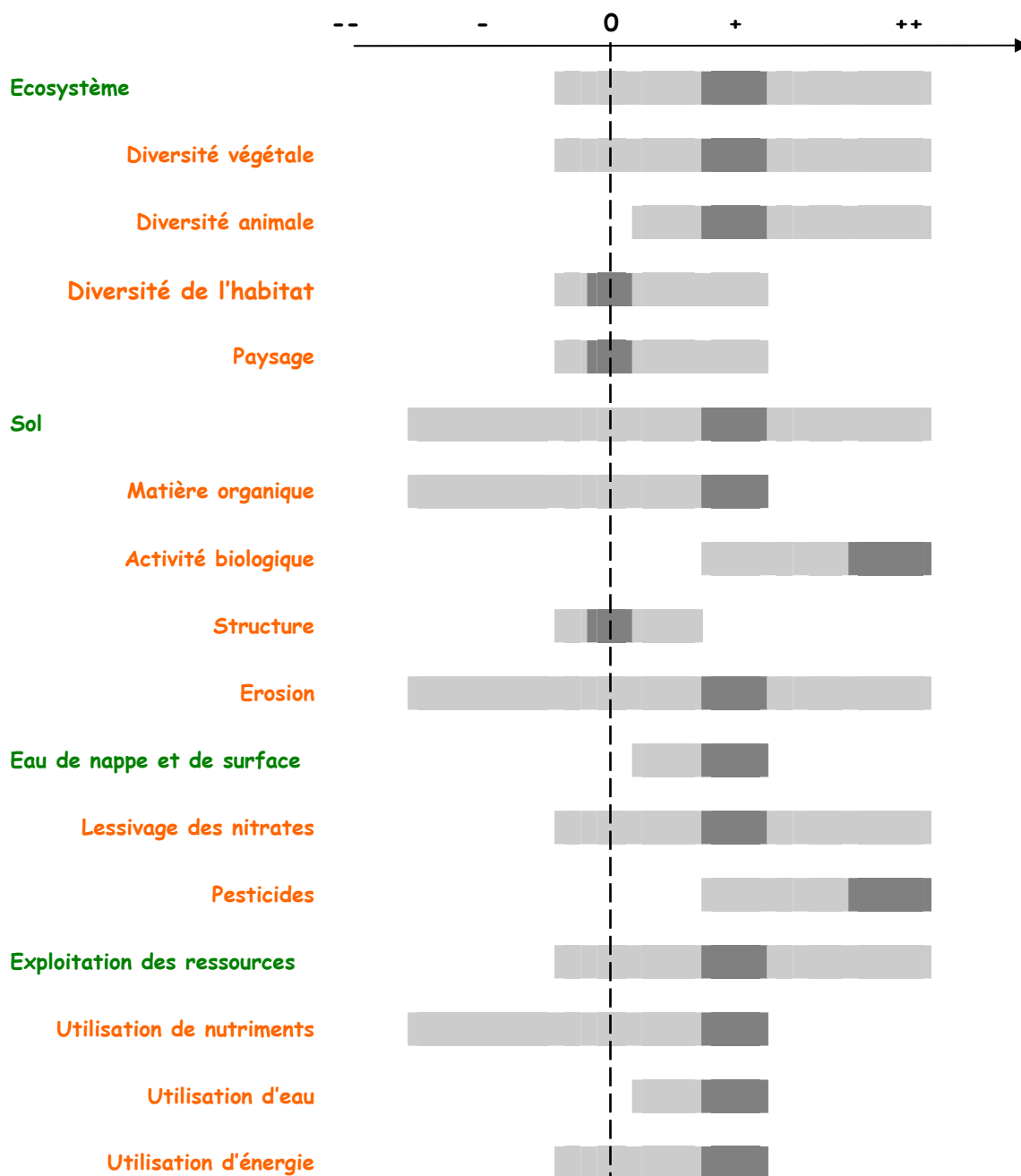
- ✓ des transports (26,75 %)
- ✓ de l'activité industrielle (19,9 %)
- ✓ des bâtiments pour le chauffage, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire... (18,4 %)
- ✓ de la production d'énergie (12,95 %)

Les 22 % restants sont des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité agricole (19,4%) et au retraitement des déchets (2,6%).

L'agriculture biologique présente nombre d'atouts pour atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. N'employant pas de produits chimiques de synthèse - qui utilisent des carburants pour leur fabrication - les exploitations biologiques présentent des consommations indirectes d'énergie très faibles. Par ailleurs, la commercialisation en circuits courts, les achats de produits de saison limitent les consommations d'énergie liées aux transports des produits alimentaires.



Synthèse des atouts de l'agriculture biologique pour l'environnement



Légende :

++ : bien meilleur ; + meilleur ; 0 : semblable ; - plus mauvais ; -- bien plus mauvais



Représente l'évaluation finale associée à un intervalle de confiance.

Les appréciations sont tirées de la revue bibliographique de plus de 200 publications, relevant les convergences, divergences des résultats des études.

Source : E Blanchart (Expertise collégiale : Agriculture biologique en Martinique, IRD, 2005), d'après Lotter (2003), d'après la revue bibliographique de Stolze et al. (2000) sur près de 300 publications.

De la production à la consommation : des filières durables

Création d'emploi

L'agriculture biologique emploie en moyenne un tiers de main d'œuvre en plus par hectare, à structure d'exploitation identique, en raison des pratiques agricoles faisant appel au travail manuel, à une plus grande surveillance des troupeaux etc.... L'agriculture biologique participe ainsi à l'aménagement du territoire, revitalise un milieu rural souvent vidé de ses habitants, et crée souvent une plus grande valeur ajoutée à l'hectare.

L'aval de la filière, notamment les secteur de la transformation, et la petite et moyenne distribution constitue une source d'emploi importante.

Jeunes et dynamique, le secteur de la transformation de produits biologiques suscite l'intérêt d'un nombre croissant d'entreprises avec un nombre d'entreprises certifiées biologiques multiplié par 8 en dix ans.

Les activités des entreprises et les métiers couverts sont diversifiés :

- ✓ plus de 40% des entreprises de transformation certifiées sont des boulangeries ou des terminaux de cuisson ;
- ✓ environ 10 % travaillent dans le secteur des grandes cultures, hors boulangeries ;
- ✓ 7% sont impliquées dans le secteur des fruits et légumes (hors jus et sirop),
- ✓ 4% dans le secteur des boissons, et quasiment autant dans les filières plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Ces entreprises fournissent une gamme étendue de produits biologiques transformés aux consommateurs.

Création et conservation locale de la valeur ajoutée

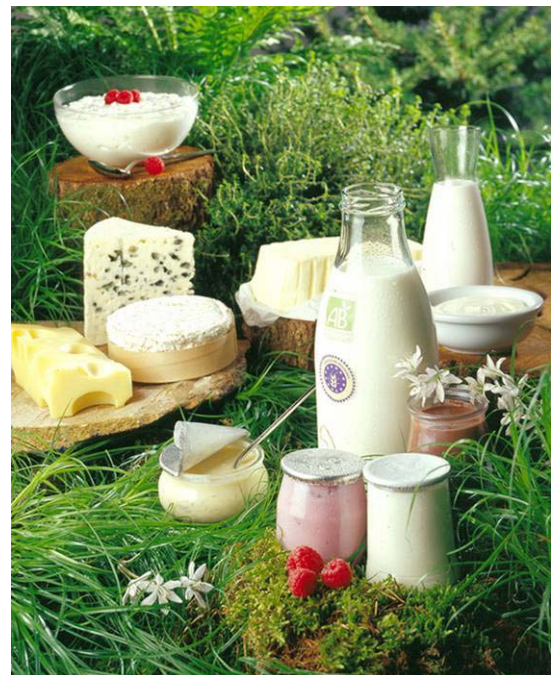
En commercialisant assez souvent les produits en circuits courts, sur les marchés, à proximité ou directement dans les magasins spécialisés locaux, ou en transformant des produits sur la ferme, nombre d'agriculteurs bio font en sorte que la valeur ajoutée se conserve localement et participe à l'enrichissement des territoires.

Sur un échantillon de 7800 producteurs biologiques, en 2004, 13 % réalisaient 100 % de leur chiffre d'affaire en vente de proximité et un nombre significatif d'entre eux étaient engagés en partie dans ce type de commercialisation⁸. La vente de proximité permet un échange avec le consommateur et une meilleure rémunération du producteur.

Un mode d'achat répondant à une éthique

Les derniers résultats du baromètre de perception et de consommation des produits bio font ressortir que : 75% des consommateurs de produits biologiques associent des valeurs éthiques aux produits biologiques.

Consommer des produits bio, c'est voir plus loin.



⁸ Notifications de l'Agence Bio, 2004